LA
VOIX DU PEUPLE

PAR

M. LEDROIT

DUSSAULT & PROULX, ENRG.

1916

J. N. Tanbot
B. 19 Avril-18
N° 184
5-

LA VOIX DU PEUPLE

PAR

M. LEDROIT

DUSSAULT & PROULX, ENRG.

1916

LA VOIX DU PEUPLE

	Page
Introduction	1
Ses avantages	5
Ses obligations	9
Sur la prohibition	11
A propos de colonisation	15
Dans les élections	21
Conclusion	32

DROITS RÉSERVÉS

INTRODUCTION

Encore un nouveau livre! se dira-t-on et pourquoi, puisqu'il y en a dejà tant de beaux et d'intéressants qui sejournent indéfinement dans les bibliothèques et dans les librairies.

Le nouveau né n'en sera donc qu'un de plus et il est si petit.

En outre d'être précis et unique en son genre le sujet qu'il traite est l'un de ceux qui intéressent les hommes de tout âge et de toutes les conditions.

Spécialement destiné aux hommes d'affaires et à la masse, le pamphlet ne fera pas les délices des amateurs de belle littérature et c'est plutôt par devoir qu'on le lira. Espérons cependant que dans un avenir prochain, un de ces bons écrivains complètera le travail ébauché et développera dans un style attrayant et enchanteur, les idées que j'ai recueillies ici et là et que je lance précipitamment au bon vent.

Et si j'ai commis une grande faute, on voudra bien croire que je suis animé des

meilleures intentions et que j'ai donné, en plus, l'exemple du travail et de beaucoup de bonne volonté.

Enfin, quoique peu qualifié pour la tâche, j'ai cru à l'opportunité de réagir contre une mentalité plus au moins défectueuse et à une apathie regrettable chez des compatriotes pourtant bien doués et qui pourraient faire quelque chose de plus pour le bien public.

M. Ledroit,
Boîte 8, B. P., rue St-Jean,
Québec.

LA VOIX DU PEUPLE

SES AVANTAGES

Parmi les peuples qui jouissent de grandes libertés, celui de notre belle province est assurément l'un des mieux favorisés.

Il jouit en effet de privilèges aussi précieux que nombreux. Précieux parce que les premiers lui ont été légués par nos pères de 1837, nombreux parcequ'il possède le droit de faire à des périodes convenables le choix de ses représentants dans les divers gouvernements, fédéral, provincial, municipal; et qu'enfin il a le pouvoir de décider sans appel des questions de franchise d'emprunt et de prohibition.

En un mot, le peuple est chargé d'un beau rôle et son sort pourrait être envié, dans d'autres provinces et d'autres pays.

Cette délégation de tant de pouvoirs est évidemment motivée par la confiance que nos législateurs ont dans le peuple, plutôt que par le fait que c'est lui qui paie et doit souffrir le plus de toute mauvaise décision.

Si l'on ne croit pas qu'un peuple a toujours l'administration qu'il mérite, il y a probablement raison de se demander si chaque fois que le peuple s'est trompé, si chaque fois qu'il s'est laissé entraîner par des appels démagogiques et populaciers, il n'a pas eu lieu de le regretter. Reconnaissons lui cependant la franchise de son aveu et le courage de la réparation déjà faite dans certaines circonstances que plus d'un trouvera facilement dans sa mémoire et ses souvenirs. Reconnaissons lui encore son gros bon sens qui prévaut toujours quand il n'est pas faussé par l'esprit de parti et les faux principes. Heureusement que ceux qui n'ont pas d'autres motifs que l'argent et le dépit sont le petit nombre; mais avec le nombre plus grand des indifférents et des partisans acharnés, ils peuvent parfois former une petite majorité et faire élire le candidat le moins qualifié.

Et la faute sera imputée au peuple en général, on critiquera son jugement dans les centres voisins et un bon nombre en souffrira injustement. D'un autre côté qu'il est beau de constater la valeur, l'intelligence et l'esprit de justice de toute une popula-

tion dans ces grandes luttes pour le triomphe d'une cause qui nous est commune et chère!

Qu'il est beau de voir ces braves, toujours au poste du devoir et de l'honneur, luttant sans cesse pour le triomphe de la vérité!

A leur exemple, ceux qui ont manqué sous ce rapport, auront le courage de n'y plus retourner, les neutres et les indifférents, d'ordinaire trop nombreux, seront animés de meilleurs sentiments; et ainsi le bon élément sera toujours fort ou suffisamment affermi pour assurer toujours le bon exercice de nos libertés et la meilleure jouissance de notre honneur et de nos intérêts comme peuple. Et pour cela, le peuple n'a qu'une journée qui est celle de l'élection. Avec l'arme qu'est ce petit bulletin et le courage d'aller le marquer à l'endroit dicté par une conscience droite, la meilleure cause sera toujours victorieuse parce que nous aurons toujours de bons députés pour faire de bonnes lois; de bons échevins ou conseillers pour promouvoir les nombreux intérêts qui leurs sont confiés; nous aurons aussi des commissaires d'écoles capables à la fois d'administrer sagement nos contributions et surtout d'aider la famille à faire donner aux

petits et aux jeunes toutes les connaissances et cette formation qui, comme point de départ, influeront tant sur toute leur vie.

Craignant encore la sagesse du peuple, ces hommes feront du moins leur possible; et non seulement par devoir, mais aussi par reconnaissance pour la confiance qu'on leur aura témoignée et le léger sacrifice qu'on aura fait pour eux. Élus indépendamment de toute faction dangereuse, ils pourront alors consacrer tous leurs efforts, toutes leurs énergies, au bien de tous.

Alors, la grande voix du peuple sera toujours belle et sonore; on en fera l'éloge dans les comtés voisins, elle sera citée comme exemple dans une ville sœur; elle sera justement appréciée dans une province voisine, enfin, elle aura un glorieux écho jusque chez les peuples moins favorisés et qui gémissent maintenant sous un règne de terreur et un despotisme qui produit les plus lamentables résultats.

N'est-ce pas que tout cela vaut la peine que chacun fasse son devoir, en se rappellant toujours que de petites choses produisent parfois de grands effets? c'est au moins ce que je crois et c'est le motif qui m'a engagé à faire ma part en écrivant ces

quelques pages, comme un faible exemple d'une grande bonne volonté et d'un peu d'observation.

SES OBLIGATIONS

A part des avantages qu'il y a de jouir de tant de libertés, il y a encore obligation de faire un bon usage de tous ces pouvoirs, et de justifier cette confiance qu'on nous a si largement manifestée et de savoir la conserver pour l'honneur des nôtres.

Et cette obligation devient plus évidente quand l'on considère que cette malheureuse Irlande, lutte, depuis plus d'un siècle pour reconquérir ces libertés qu'elle a si facilement perdues.

Dans nos villes, encore relativement jeunes, ne parle-t-on pas déjà de changer de nouveau le mode d'élection du maire et même de remplacer les échevins par des commissaires ou autres ?

En outre par le fait qu'il a les pouvoirs d'un juge, le peuple ne doit-il pas en avoir la sagesse et l'esprit de justice ?

La fierté d'un peuple ne veut-elle pas que sa voix soit belle puisqu'elle est le reflet de sa mentalité ?

Ne faut-il pas que le vote pupulaire soit parfaitement sensé puisque c'est par ce vote qu'on nous jugera.

N'avons-nous pas le légitime orgueil d'accélérer notre marche dans la voie de l'honneur et du progrès ?

N'est-il pas du devoir d'un patriote de songer à son pays, à sa province, à son avenir et au bonheur des siens ?

Certes, c'est là l'idéal du grand nombre, mais il y a peut-être encore à affermir ce désir, à le mettre constamment en pratique et à l'inculquer à ceux qui n'en sont pas encore suffisamment animés.

Toutes ces raisons me paraissent bien suffisantes pour justifier l'effort d'un chacun et de tous.

Logiquement parlant, nous devons encore faire notre devoir le jour de l'élection, si nous voulons réellement que nos représentants fassent le leur pendant deux ans et plus. Cette obligation aux électeurs s'impose surtout dans les cas où les charges sont purement honorifiques, comme celles d'échevins, de conseillers et de commissaires d'écoles, charges qui ne doivent être acceptées qu'en considération de l'honneur qu'il y a de représenter ses concitoyens, de

même que par le désir de faire triompher une bonne cause ou de coopérer à une administration honnête et économe.

Toutes ces considérations sont certes une compensation quelconque aux nombreux loisirs ou soirées sacrifiées dans les salles de comité et d'assemblée, mais elles n'obligent certainement pas un homme à dépenser son bien ou celui des siens, pour être traité comme les autres, ou à subir l'humiliation d'une défaite non méritée.

SUR LA PROHIBITION

De toutes les questions importantes et actuellement à l'ordre du jour, la prohibition est probablement celle qu'on tentera de solutionner en premier lieu.

Je dis bien "tenter", car réellement la prohibition toute désirable qu'elle soit n'est certainement possible qu'avec le concours du peuple ou de la masse qui devrait non-seulement se dispenser d'acheter des liqueurs, mais encore dénoncer les nombreuses infractions que l'on doit prévoir. De fait on ne peut nier que tant qu'il y aura des

acheteurs, il y aura certainement des vendeurs pour lesquels le profit est l'unique souci. Ils risqueront d'autant plus s'ils sont encouragés, protégés ou s'ils peuvent compter sur l'impunité par suite des dispositions de leurs clients ou des témoins dûment assignés en cour. Si ce n'était de la crainte, ou plutôt d'une punition certaine, il y en a encore qui deviendraient des fabricants illicites comme on en a déjà vus. Et le tout ne serait certainement pas mieux qu'un commerce regrettable, mais légalisé et partiellement contrôlable.

De là probablement l'hésitation pour tout gouvernement à imposer la prohibition et à empiéter sur la liberté des gens raisonnables pour et en considération du petit nombre des coupables d'ivrognerie, ou d'abus quelconque.

L'union et la persuasion sont donc nécessaires au succès de la prohibition et il y a tout lieu de croire que tous les tempérants seraient prohibitionnistes, si l'on pouvait les convaincre qu'un tel succès est possible.

Et si la question est soumise au peuple, on devrait plutôt considérer telle démarche comme une invitation à faire quelques sacri-

fices pour nos frères malheureux ou au moins de comparer les avantages de la prohibition avec la difficulté de la rendre efficace. On devra aussi considérer que ce n'est pas avec des buvettes à tant de coins de rues que l'on évitera à ces pauvres intempérants l'occasion de dépenser inutilement et trop souvent, si l'on admet que la boisson est également préjudiciable aux individus, aux familles, au pays tout entier, on devrait donc faire le sacrifice d'une petite gourmandise ou d'une coutume aussi inoffensive que non-obligatoire, et que l'on peut en outre conserver avec une tasse de café, un excellent goûter, etc.

L'intérêt de l'hôtelier si souvent invoqué, l'intention d'amasser une fortune deviennent évidemment des questions secondaires par la comparaison avec les privations et les pleurs de pauvres mères et le malheur de ces petits êtres que sont le fruit de l'alcoolisme. La vraie bonté ne doit pas consister à faire l'affaire de l'hôtelier aux dépens du bonheur des autres.

Et tout ceci dit uniquement pour démontrer l'importance du vote, puisqu'un seul vote peut faire élire un conseiller, et qu'un conseiller peut donner une majorité en faveur

de l'octroi d'une licence qui subsistera pendant de nombreuses années.

Les meilleures lois de réglementation sont encore jugées insuffisantes parce que l'observance en est partiellement confiée à des gens qui ont intérêt à les transgresser.

Au magasin, au bureau, à l'usine, partout on veut la sobriété, on déplore apparemment du moins, tous les maux qui sont dus à la boisson et on serait contre la prohibition, sous prétexte qu'elle ne remédierait pas à tous les abus. On sait pourtant qu'il y en aura toujours et de toutes sortes et c'est précisement pour cela que nous devrions en restreindre le nombre ou au moins en dégager notre responsabilité.

Si, dans le cours ordinaire des choses nous cherchons bien à éviter les grands maux ou de deux choisir le moindre, on voudra bien admettre que la vente de la boisson en cause de grands et que l'abstinence ne comporte aucun inconvenient sérieux qui serait toutefois amplement compensé par les nombreux avantages que personne n'ignore.

A PROPOS DE COLONISATION

Toutes les opinions sur cette question doivent être bonnes, sinon convaincues, cependant de ces diverses opinions, comme de toutes les autres, il n'y en a certainement qu'une qui soit la meilleure, c'est pourquoi, il est utile de les exposer, pour les comparer, en vue du meilleur choix, qu'on croit plus facile qu'il ne l'est réellement.

En effet, ne suffit-il pas de parler d'aider le colon, pour qu'habituellement on soit rallié à sa cause. Pourtant, tout dépend de la valeur de cette dernière. S'il s'agit d'encourager le colon a cultiver son lot on en fera jamais trop, mais s'il veut obtenir les titres qui lui permettent de vendre ou de sacrifier son établissement à un marchand de bois, s'il veut avoir assez de bois pour abandonner la culture, si un jeune homme croît qu'il lui est plus facile d'être "boss" de chantiers que de semer des patates, s'il prétend que huit ou dix récoltes de grain et de foin ne valent pas celle du bois; si l'on veut défricher quinze acres pour en piller un cent, si un pseudo colon allègue qu'il lui faut deux cents acres pour en cultiver cinq, s'il affirme qu'il lui faut deux établissements

pour récolter la moitié de ce qu'il consomme en produits alimentaires, notre encouragement deviendrait alors condamnable; croire qu'il n'y a qu'à parler de colonisation, pour en faire; insinuer qu'en colonisation, l'aide et le zèle peuvent remplacer le colon. S'imaginer que l'on combat les abus et la spéculation, en vantant les bienfaits de la colonisation est chose aussi ridicule que le fait pour un médecin qui appelé à traiter et opérer un malade se contenterait de vanter les bienfaits de la santé.

Accuser quelqu'un de protéger une compagnie, un marchand de bois, quand il y a tout simplement refus d'aider à le déposséder est encore une chose aussi regrettable que fréquente. Il n'est pas moins étrange de prétendre obtenir une même faveur avec des prétextes si opposés, ainsi pour l'un c'est parcequ'il est bon colon, pour l'autre c'est que ses enfants n'ont pas de goût pour la culture après toutefois avoir juré qu'ils voulaient s'établir et un troisième veut emprunter pour tenir magasin ou maison de pension – ou payer et les défrichements qu'il aurait du faire et les produits qu'il aurait pu récolter lui-même. Que devrait-on encore penser de ceux qui demandent un lot parce-

qu'ils sont pauvres et qui, quelques mois après l'avoir obtenu, le revendent même illégalement parcequ'ils sont trop pauvres pour le défricher ? Après avoir obtenu la concession des terres sous ce prétexte d'autres s'y objecteront en alléguant les dangers du feu, tout comme si cet argument ne pourrait pas être invoqué par tous les colons de la province: tout comme s'ils ne pouvaient faire du feu d'une manière intelligente en choisissant l'époque ou en tenant compte des circonstances. Dans l'opinion de quelques-uns l'autorité devrait toujours céder parce qu'un particulier est en faute.

Et pourquoi tout cela, pourquoi le but réel est-il invariablement caché sous l'étiquette de la colonisation, si ce n'est que le moyen à l'habitude de réussir.

Avouons cependant que dans bien des cas, nous sommes un peu trop confiants et les dupes de manœuvres aussi habiles que regrettables.

A en juger, par le nombre de lots vendus comme établissement, la colonisation serait certainement très prospère, mais quand l'on constate que beaucoup sont achetés, spécialement parce qu'ils sont bien boisés, et que

trop sont remis, abandonnés ou mis sous annulation, pour défaut de défrichement, il faut malheureusement conclure malgré soi; que la colonisation d'aujourd'hui n'est plus ce que elle était autrefois, alors que l'on défrichait pour récolter et s'établir, tandis qu'actuellement 75 sur 100 nouveaux acquéreurs défrichent pour conserver leurs lots et les patenter en vue de l'exploitation forestière ou de la spéculation.

Et la faute est à ceux qui ont encouragé les abus et gâté de bons colons, en les rendant exigeants et inconstants. Voilà pourquoi les colons de bonne foi sont maintenant moins nombreux que les colons de bois mou ou les colons d'hiver.

N'avons-nous pas encore entendu dire, dans plus d'une de nos bonnes familles de cultivateurs, en parlant d'un enfant studieux et probablement bien doué: "Ah! celui-là, s'il y a moyen, on va le mettre au college, il n'aura pas autant de misère que nous en avons à cultiver, il aura une bonne place, comme M. Un Tel, etc." Pourtant, la bonne mère ne voudrait pas avoir de préféré parmi les siens, elle ne croit pas que tous doivent s'en aller en ville, elle ne veut pourtant pas dire, que dans sa race tous les intel-

ligents doivent entrer dans les professions libérales, déjà encombrées d'ailleurs.

Elle doit savoir encore que pour y réussir il faut non seulement le talent d'apprendre une faculté, mais surtout celui de l'exercer habilement et brillamment. Cependant malgré tout cela, l'enfant restera probablement sous l'impression, comme tant d'autres, qu'il doit faire ou attendre toute autre chose que la culture, et qu'un homme instruit ne doit pas retourner à la terre.

De là. la désertion des campagnes ou au moins l'abandon de la culture puis la diminution dans la production alimentaire et conséquemment l'augmentation du coût de la vie, lequel a son tour nécessite des augmentations de salaires, qui, dans certaines manufactures ne sont accordées qu'au détriment de la qualité des produits ou encore par une nouvelle hausse des prix, peut-être même aussi des deux à la fois.

Et si les salaires ne sont pas augmentés, une fois de plus, il faudra prévoir une de ces grèves qui avec ou sans succès, causent, en somme plus de tort que de bien, surtout quand elles entraînent l'annullation des contrats ou la faillite de la maison.

Si plusieurs familles ne s'astreignent pas à une stricte économie, si d'autres ne se privent pas, la vie ne coûtera pas moins cher, quand bien même l'on ne gagnerait rien et pour payer l'épicier, il faudra chercher et attendre un travail quelconque, toujours incertain, de sorte que tout bien compté et à l'exception de talents brillants et d'aptitudes absolument certaines, la colonisation, et une culture intelligente sont encore ce qu'il y a de mieux à faire pour le grand nombre.

Mieux que l'industrie, elles acceptent toujours et partout les bras forts et vigoureux, les belles énergies et la science qui assure des succès durables à ceux qui s'y livrent complètement; succès qui profitent aussi à beaucoup des nôtres.

N'est-ce pas qu'il est regrettable de détourner quelqu'un d'une aussi belle œuvre, même pour les plus beaux rêves, comme pour les ambitions les plus nobles, mais trop souvent illusoires, ou impossibles à raison de certaines circonstances que l'on doit s'efforcer de prévoir.

Dans cette populaire et vieille question de la Colonisation n'avons-nous pas même

tout bonnement commis quelques-unes de ces fautes que nous devons nous efforcer d'éviter dans l'avenir.

DANS LES ELECTIONS

Savoir discerner et tenir compte des circonstances et des lieux est encore une chose tout à fait opportune.

Telle question ou affaire peut-être excellente en elle-même, mais être parfois impossible en pratique et il serait téméraire de l'entreprendre sans pouvoir la mener à bonne fin ou sans en attendre de bons résultats.

Un exemple entre plusieurs. Les exemptions de taxes seraient certainement la meilleure des choses, si on pouvait les accorder à tous. Mais quand on songe que pour en accorder aux uns, il faut parfois augmenter celles des autres, quand l'on considère que les uns n'en paient pas et que d'autres en sont chargés on a bien raison d'hésiter et finalement de croire que les exemptions ne sont pas toujours aussi avantageuses qu'elles nous le paraissaient de prime abord.

Prononce-t-on le mot aide ? fait-on appel à notre générosité et à notre charité ? Instinctivement nous sommes portés a accéder à tout, mais quand on réfléchit qu'il faudrait donner des exemptions à l'industrie, de gros salaires aux ouvriers, de l'aide aux pauvres et des secours aux victimes de la guerre, en sus de tant d'autres bonnes œuvres on pourrait se demander quels sont ceux qui devraient tout payer ou même, s'il en reste assez pour cela.

Un emprunt municipal n'est-il pas fait dans le même but ou dans l'intérêt de toute une ville et cependant que d'opinions opposées et de discours inutiles à ce sujet!

Et combien d'autres divisions sur des questions d'intérêt commun, combien d'opinions qui, toutes sincères qu'elles puissent être, n'ont pas été impartialement comparées et sont même contraires à ce bon esprit public et à l'intérêt général, si souvent sacrifié pour le plus petit intérêt personnel.

Avec cela combien de troubles, de fatigues de dépenses toutes nécessitées dans certaines élections!

C'est autant pour éviter tous ces ennuis que pour s'exempter de dépenser de l'argent et d'en accepter que de bons hommes

hésitent tant et refusent même d'accepter les candidatures qui leurs sont offertes.

C'est alors que d'autres entrent en scène en faisant des combinaisons et en cherchant à se rallier des fonctions spécialement créées; ils escomptent même des présidences et deviennent candidats, peut-être des élus, parceque beaucoup ont le légitime orgueil de ne pas s'offrir et aussi parcequ'ils ne veulent pas faire d'élections avec le système déjà trop en vogue et qui arrive souvent à l'improviste.

Et ces élus d'un pareil concours de circonstances en arrivent à se croire des échevins perpétuels ou les seuls dignes dans tout un quartier pour le représenter. Candidats, ils se présentent comme des reformateurs ou encore des messagers de paix; élus, ils deviennent par leurs exigences et leurs intrigues une cause de troubles et de discorde.

Absolument illogiques, toujours populaciers, ils parleront d'économie pour la galerie et sont toujours en faveur de toute dépense (par la ville) surtout quand cela peut amener un ami ou plutôt un vote.

Apparemment ils regrettent que la ville ne puisse payer des salaires raisonnables à ceux qui travaillent et ont charge d'enfants,

mais ils consentent facilement à payer plus qu'une rente suffisante à d'autres personnages parce qu'ils ne travaillent plus et que c'est convenu.

C'est juste, se dit-on: Oui, si la convention est juste mais dans le cas contraire, il y a obligation de réparer une injustice et d'autant plus qu'elle est préjudiciable à autrui et que les bénéficiaires sont dans l'âge ou l'on abandonne généralement le travail, en même temps que le salaire.

Il est même probable que certains échevins ne font pas exception à cette coutume dans leurs établissements et avec leurs propres deniers.

Sous les circonstances, la réduction d'une forte pension pourrait encore être considérée comme une faveur diminuée, une chance moindre, mais elle ne peut l'être comme une perte réelle parceque le retraitant ne perd rien de son bien et ne manque qu'une chance de toucher une plus grande part des deniers publics.

C'est encore moins une injustice si telle pension n'était pas équitablement proportionnée au travail et au salaire des autres.

Mécontents de ce qu'il y ait des arrérages de taxes, ils s'opposent à leur collection par

les moyens ordinaires et nécessaires. Lorsque le service civique sera très occupé à collecter des taxes qui seront bientôt dépensées ils proposent de changer le mode de comptabilité.

Pour détourner l'attention des électeurs sur l'augmentation des dépenses, ils critiquent le comptable qui pourtant ne fait que les additioner, tout comme si c'est le comptable qu'on devrait changer pour les réduire, tout comme si les contribuables ne pensaient pas autre chose et pouvaient dignement faire le nouveau jeu de ces farceurs-comédiens en répondant par leurs votes, qu'ils ont raison de traiter ainsi le peuple.

Aux hommes supérieurs, ils opposent les droits du peuple et ils sont en même temps les meilleurs defenseurs d'un trust quelconque et déjà enrichi des millions de ce même peuple. En un mot, ils prennent le peuple pour un bon enfant, une machine à voter que sais-je encore et croient que pour se faire élire, il n'y a qu'à y mettre le prix, faire des promesses et détourner certain groupe d'une question principale en l'amusant de petites choses ou de futilités lancées avec des grands

mots et des éclats de voix que n'étonnent que les badauds.

En les croyant nombreux, en voulant berner la foule ces orateurs d'une mauvaise cause, prouvent à n'en plus douter que déjà ils ne respectent plus le peuple et qu'ils ne veulent que l'appui d'une majorité quelconque. Pour l'avoir, on suscite des divisions et des factions pour les raccoler à son profit. Tous les groupes ont alors des compliments divers ou plus ou moins appropriés, comme entr'autres celui-ci : "La lutte, si lutte il y a, sera dure, les propriétaires ne s'achètent pas."

La conclusion n'était certainement pas flatteuse pour les locataires qui ont reçu le maillet, mais ils auront probablement le manche une autre fois. Inutile d'ajouter qu'il s'agissait alors de l'élection d'un échevin, par les propriétaires et que c'étaient leurs votes qu'il fallait capter.

En tout cas, plus d'un observateur est déjà fixé sur ces hypocrites et il a aussi compris qu'entre tous ces hâbleurs parfois comiques sinon vrais farceurs et résonnant comme un tonneau vide, comme leurs phrases, il y a beaucoup de différence avec les véritables hommes d'état où ces forts administrateurs

dont les discours toujours intéressants, les idées toujours pratiques témoignent hautement de leur valeur et de leur capacité.

Il est donc facile de bien juger des hommes et des choses, surtout quand on met de côté l'esprit de parti, les vieux préjugés et tous les mauvais penchants; on pourra essayer de les justifier, en alléguant des prétextes, on aura peut-être l'ambition de remporter un succès, en paroles, mais cela ne vaut pas une bonne action ou la satisfaction du devoir accompli et la voix de la conscience protestera encore, à moins qu'on veuille l'étouffer et ne plus l'entendre.

Et alors les devoirs de citoyen, la tâche d'avoir une bonne administration devront être pour le voisin que l'on jugera conséquemment plus patriote et plus sage que nous.

Personne n'a le droit de nous ravaler ainsi. Tous, nous devons être quelque chose, dans ce corps qui est la société, et tous nous avons notre part à faire et notre rôle à jouer, et ne nous en départissons point parce que d'autres pourraient en faire autant et qu'alors les mauvais résultats seraient d'autant plus lents qu'irrémédiables.

Ne pas voter sans raison valable, c'est avouer qu'on est citoyen qu'à demi. Soute-

nir une mauvaise cause, c'est risquer de passer pour un mauvais partisan. Une partisannerie outrée est encore dangereuse en ce sens qu'un représentant pourrait trop y compter pour se faire reélire, même en manquant à ses devoirs. Il lui coûtera moins de nous faire payer en nouvelles taxes et pendant des années des dizaines et peut-être des centaines de piastres, s'il sait à l'avance qu'en en remettant deux ou cinq le jour de l'élection, il aura assez de votes pour continuer les affaires jusqu'à un nouvel emprunt, jusqu'à de nouvelles taxes.

Exiger de l'argent pour son vote, c'est renoncer à sa liberté, c'est dire que l'on ne veut que des riches pour nous représenter; ou c'est obliger le pauvre à s'endetter en perdant son temps ou à le faire le valet d'une organisation quelconque qui l'indemnisera de ses déboursés moyennant son appui.

Insister pour avoir une position ou une faveur quand la chose est impossible, c'est exiger une injustice ou un acte de mauvaise administration et l'on veut que nos gouvernements soient honnêtes..... excepté pour nous, ou plus que nous.

Il serait odieux de se venger d'un représentant et peut-être d'un bienfaiteur parce

qu'après avoir fait l'impossible, il n'a pu réussir à obtenir tout ce qu'on lui a demandé.

Parce qu'un candidat n'est pas parfait, n'allons pas appuyer un adversaire moins qualifié. Rien ne peut justifier la vente de son vote, qui est la voix de la conscience et l'arme de la liberté. L'argent ternit évidemment la beauté du vote pupulaire, et est aussi une cause de démoralisation et de mauvaise administration. Ainsi un représentant pourra risquer un mauvais vote, s'il sait qu'avec de l'argent il le fera oublier. S'il a dépensé quelques mille piastres, pour se faire élire, ne sera-t-il pas tenté d'accepter un remboursement de quelque manière que ce soit. Comment pourrions-nous lui reprocher d'accepter de l'argent si c'est à nous qu'il en a donné. Pourrait-il être plus honnête que nous le sommes, en affaires publiques.

Pourrions-nous lui reprocher d'avoir faibli si c'est nous qui avons manqué les premiers. Et les taxes n'augmentent-elles pas comme le coût des élections qui peut empêcher des candidatures désirables surtout en opposition. Le projet de ne plus faire élire le maire par le peuple n'est-il pas dû autant à ce que les élections coûtent trop

cher qu'à l'avantage qu'il y aurait pour les échevins de choisir à leur tour celui qu'ils croient le mieux qualifié pour présider à leurs délibérations. En un mot, tous les mauvais résultats de la corruption électorale justifient bien les autorités religieuses et civiles de défendre l'emploi de l'argent tout comme celui de la boisson.

Hâtons-nous d'ajouter que parfois on en demande, par habitude ou entraîné par l'exemple, ou parce qu'il y en a, tout en ayant l'intention de bien voter quand même. Certains candidats en emploient aussi par crainte et sans nécessité aucune. Un bon homme devrait toujours être élu sans argent, et sa popularité serait probablement de plus longue durée. A tout événement, l'argent ne vaut pas la conscience et le devoir dans les consultations populaires, et il devrait en être banni, d'autant plus que les riches n'en ont pas besoin et que les classes pauvres seraient les premières à souffrir de la nécessité en élections.

Ainsi comment l'un des leurs pourrait-il devenir le représentant d'un quartier et même d'un comté, si en outre de son programme et d'un comité il lui fallait toute une nuée de cabaleurs, d'agents, de repré-

sentants, de gardiens et de charretiers tous aussi grassement payés que le sont ceux de son adversaire. Et s'il lui fallait en plus payer la journée de M. X., le voyage de ce pauvre Z..., faire un cadeau aux chérubins de Madame A..., une petite faveur à l'ami B..., et fournir les cigares et les rafraichissements ou les stimulants, le peuple en arrivera sûrement à l'obligation de payer à ses échevins, une bonne indemnité qui, dans certains cas ne serait que le juste remboursement de ses dépenses d'élections ou une équivalente restitution des sommes qu'on lui aura extorquées sous différentes formes.

Ce serait encore une nouvelle dépense inutile, si nous ne savons pas nous assurer les services de bons hommes, ou encore la classe pauvre et les ouvriers seront insuffisamment représentés par les leurs dans un avenir trop rapproché. Il n'est peut-être pas trop tôt de songer aux résultats et aux responsabilités.

L'obtention d'argent dans les élections n'est pas même justifiée par la pauvreté car, à peu d'exceptions tous les électeurs peuvent aller voter sans être strictement obligés de perdre beaucoup de temps ou beaucoup plus ce jour-là que dans certains

autres. Au reste, bonne renommée ne vaut-elle pas mieux qu'une pièce même dorée et si vite disparue. Elle ne devrait pas du moins faire oublier les nombreuses protestations faites pendant des années, si réellenent on a eu raison de les faire.

CONCLUSION

Pour bénéficier de tous les avantages qui nous sont offerts, comme pour satisfaire à toutes nos obligations ou au moins éviter les inconvénients précédemment énumérés, il importe donc que le peuple lorsqu'il fait entendre sa voix ne se laisse entraîner par aucun mauvais motif.

Il faut au contraire que cette voix soit belle et qu'elle soit l'expression fidèle des sentiments d'honneur et de justice qui doivent animer tous les électeurs réellement dignes de ce nom ou du rôle de juge qu'ils exercent indirectement.

Que la journée de l'élection soit donc celle du peuple, puisqu'il n'a que celle-là pendant des années, et que toute élection pour être vraiment populaire ne doit pas être l'œuvre de

cabaleurs salariés ou de candidats qui s'efforcent plutôt de capter des votes que de les mériter et qui s'inspirent trop de la dévise "Corrompre pour gouverner"!

Sans doute, qu'une pareille cabale n'a aucun effet sur un bon nombre d'électeurs qui en sont plutôt froissés, mais coalisée avec les antécédents, la partialité et les considérations personnelles, cette cabale peut parfois faire pencher la balance du mauvais côté.

N'allons pas cependant en blâmer trop ceux qui croient au besoin d'y recourir, comme une chose opportune ou un mal nécessaire, car un brave homme peut fort bien accepter une candidature quelconque, comptant sur l'excellence de sa cause et par là sur une élection par acclamation, mais si en lui suscitant de l'opposition on cherche, au moyen de questions secondaires ou futiles, à détourner le peuple de la cause qu'il soutient; s'il craint une défaite qu'il ne mérite pas, si on lui fait la lutte avec des armes déloyales, il sera naturellement porté à riposter de la sorte ou ses partisans se chargeront de la besogne avec le résultat, que tant de bons hommes se dégoûtent vite de

la vie publique, tant les élections, si faciles pour des milliers d'électeurs, deviennent un fardeau pour un candidat.

N'est-ce pas qu'il y a un peu de notre faute ou du moins, ne voit-on l'opportunité pour le peuple de s'entendre, de bien juger et même de prévoir.

L'entente serait plus facile si les esprits étaient plus largement ouverts à la conviction et moins à la contradiction, si on voulait entendre les raisons de son adversaire et les comparer avec les nôtres. Si nous reconnaissons gentiment la force des arguments qu'il soumet à notre jugement, il sera certainement porté à écouter les nôtres, à les méditer et finalement à se ranger du bon côté; si avec ses qualités, il a de l'esprit public.

Mais ne sacrifions jamais de bons principes, parce qu'un bon ami ne les partage pas. Il vaut mieux le rallier à notre cause et le convaincre ce qui devrait arriver chaque fois que le sujet de la discussion est unique ou le même pour les deux contestants et que l'un doit avoir le talent de démontrer la supériorité de sa thèse et que l'autre doit avoir le bon esprit de l'admettre.

L'entente devrait-être quasi unanime, surtout parmi les cultivateurs qui sont des

plus indépendants, de même que chez les ouvriers d'une même classe ou ceux dont les intérêts sont généralement communs. Ainsi, que la réciprocité soit bonne ou mauvaise, elle l'est également pour tous les cultivateurs. A eux spécialement elle donnerait l'avantage d'avoir des machines agricoles à meilleur marché; tout le public bénéficierait également des bas prix du coton, et en général de tous les articles de confection, une concurrence si rapprochée aurait encore l'effet de forcer les manufacturiers canadiens à fabriquer des produits de qualité supérieure et surtout de ne pas nous les vendre plus cher qu'ils ne les vendent à l'étranger.

La protection qu'ils méritaient à titre d'encouragement ne doit pas aussi être exagérée. Sans doute, qu'il faut des revenus pour le pays, surtout avec les obligations qu'il assume actuellement, mais un droit raisonnable, disons 15% ne donnerait-il pas autant de revenus qu'un tarif presque prohibitif d'environ 30%.

Loin de moi, l'idée de vouloir traiter cet important sujet, je n'ai ni la compétence ni l'espace nécessaire pour le faire et ce que je dis de cette question comme de toutes celles auxquelles je fais allusion est unique-

ment pour mieux démontrer la position et toute l'importance qu'il y a pour tout électeur d'agir sagement et de ne pas sacrifier ses vrais intérêts avec ceux du pays pour une méprisable compensation d'un jour.

Tel est aussi notre devoir et pour cela il ne faut pas trop compter sur les autres qui pourraient aussi compter sur nous.

C'est aussi l'affaire de tous les bons citoyens que tous peuvent faire leur part, les uns pour donner un nouvel élan, faire l'appel des bonnes volontés, ou soumettre une cause les autres pour la discuter et agir avec non moins d'émulation.

Certaines associations ne pourraient-elles pas profiter de l'occasion de leurs réunions régulières pour choisir des hommes, les désigner et aller au devant d'eux, s'ils sont jugés dignes.

Ces associations pourraient au moins s'entendre pour appuyer les mêmes hommes, si toutefois, elles n'en choisissent pas dans leurs rangs. De fait, la Société St-Jean-Baptiste ne compte-t-elle pas parmi ses membres des hommes qui ont déjà fait preuve de patriotisme et de dévouement? Il n'y aurait que l'embarras du choix. Il y en aurait pour tous les goûts puisque toutes

les classes y sont également bien représentées.

N'y a-t-il pas dans le Service Civil des hommes habitués au devoir, à l'économie et possédant déjà de belles notious administratives?

Ils ont, en général, le désavantage d'être pauvres, mais leur position permanente leur procure une certaine indépendance sur les factions et les intrigants. En outre, ils n'ont pas de terrains à vendre, et n'étant ni entrepreneur, ni actionnaire d'aucune maison de commerce, ils n'ont aucun intérêt dans les contrats à accorder et dont les centaines de piastres de profit du soumissionnaire, causent parfois autant de discussion que les milliers que la ville doit payer.

Sous le rapport de l'activité, leur réputation en a déjà subi de nombreux contre-coups; on a peut-être dit plus de mal que de bien, et d'une manière trop générale, car vraiment il y en a qui sont très actifs, si réellement il y a des indolents, puisque tout l'ouvrage se fait et qu'il y en a plus qu'on ne le suppose généralement. En tout cas, n'avons-nous pas contribué quelque peu à certaines nominations et ne sommes nous pas disposés à en accepter de semblables? Quelques-unes

ne sont-elles pas dues au patronage et aux combinaisons qui semblent vouloir contrôler le vote populaire et certaines plaintes ne découlent elles pas de la protection imméritée et accordée à certains fonctionnaires, à titre d'amitié ?

Et que d'autres sociétés qui ont également des droits à être spécialement représentées dans certaines administrations, ou au moins à prendre l'initiative d'un bon mouvement, en faveur du bien public.

A plus d'un point de vue, la chose leur est certainement plus facile, qu'à un particulier auquel le temps et les moyens ou l'ambition peuvent manquer. La presse, étant en contact journalier avec le public, pourrait faire beaucoup mais on sait aussi que les considérations politiques l'empêchent parfois d'intervenir entre certains candidats. Le clergé réserve sagement son influence pour les questions de religi on ou de morale et n'intervient ainsi que rarement. Il n'y a aussi d'autre d'intérêt que l'augmentation constante des taxes peut-être un facteur dans la modification de certaines exemptions, mais en somme, c'est au peuple à exercer ses prérogatives populaires et c'est lui qui est le plus responsable.